

Lausanne, le 20 juin 2014

Communiqué de presse

Loi sur les denrées alimentaires

Des «peanuts» pour les consommateurs

Aujourd'hui, le Parlement a accepté la Loi sur les denrées alimentaires révisée après l'avoir amputée des principales améliorations en faveur des consommateurs. La Fédération romande des consommateurs (FRC) qui s'est battue pour plus de transparence pour les consommateurs ne va pas baisser les bras. Elle insistera maintenant pour obtenir dans les ordonnances les améliorations promises lors des discussions préparatoires.

Au fur et à mesure du traitement de ce projet de loi, les points les plus importants pour les consommateurs ont été supprimés par les parlementaires: Nos enfants continueront à être les cibles des publicités de junkfood et le Conseil fédéral ne pourra pas intervenir. Les consommateurs ne pourront pas savoir quels sont les établissements qui respectent les règles d'hygiène et lesquels s'en moquent. Et les consommateurs ne seront pas informés sur la provenance des ingrédients principaux de leurs aliments. Les parlementaires ont eu la mémoire particulièrement courte en refusant ce besoin légitime de transparence, malgré le scandale de la viande de cheval. Indiquer la provenance des ingrédients, dont la viande dans les lasagnes, aurait obligé les fabricants à mieux maîtriser leurs filières d'approvisionnement.

Au final, la nouvelle loi, reprenant la législation européenne,, apporte essentiellement des inconvénients pour les consommateurs. Par exemple les valeurs de tolérance pour les résidus dans les aliments seront remplacées par des valeurs limite, plus élevées. Les aliments pourront donc être plus pollués. La bonne protection des consommateurs suisses est balayée d'un revers de main sous prétexte d'euro compatibilité, alors que toutes les avancées faites pour les consommateur européens n'ont pas passé la frontière.

Pendant le processus, beaucoup de promesses ont été faites aux consommateurs pour qu'ils avalent cette nouvelle loi sans sourciller. La Fédération romande des consommateurs continuera donc à se battre pour davantage de transparence lors de l'adaptation des ordonnances alimentaires. Les huit millions de consommateurs suisses doivent être traités en partenaires commerciaux respectables et respectés.

Informations complémentaires:

Barbara Pfenniger, responsable alimentation, b.pfenniger@frc.ch, tél. 021 331 00 90

Mathieu Fleury, secrétaire général, m.fleury@frc.ch, tél. 021 331 00 90

Active depuis 1959 dans la défense des consommateurs, la Fédération romande des consommateurs (FRC) est une association sans but lucratif, libre de toute influence. La FRC n'est pas un service de l'Etat, mais une organisation privée, reconnue d'utilité publique, qui vit essentiellement des cotisations et des dons de ses adhérents.
